

Les chiffres-clés 2021 des MDPH En Nouvelle-Aquitaine – La Vienne

Les personnes qui ont déposé au moins une demande

Taux pour 1000 habitants (2021)

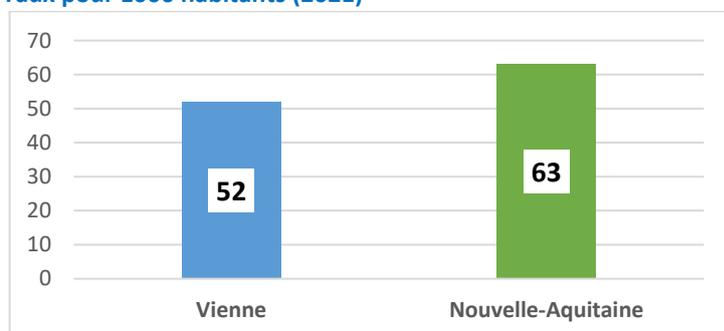


En 2021, **10 411** personnes ont déposé une ou plusieurs demandes dans **La Vienne** (Nouvelle-Aquitaine : 164 923 ; 1,7 millions au niveau national).

Depuis 2017, + 12,8% dans la Vienne ; +3% en Nouvelle-Aquitaine.

Les demandes déposées

Taux pour 1000 habitants (2021)



En 2021, **22 898** demandes déposées dans **La Vienne** (Nouvelle-Aquitaine : 384 742 ; 4 380 635 millions).

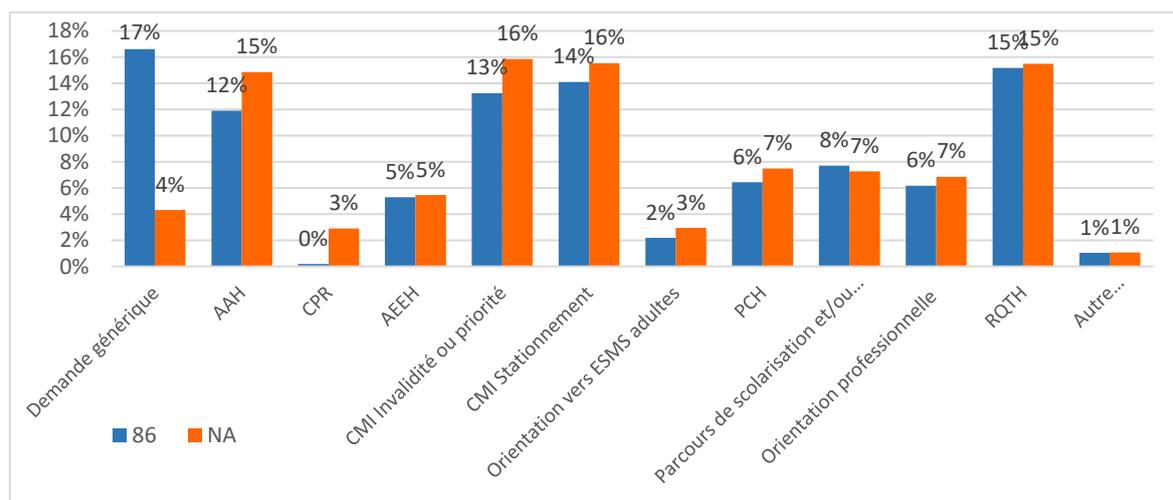
Depuis 2017, -10,9 % dans la Vienne, +2 % en Nouvelle-Aquitaine.

En moyenne 2,2 demandes déposées par personne (2,3 en Nouvelle-Aquitaine ; 2,6 au niveau national).

Délai moyen de traitement de 3,1 mois (4 mois en NA).

La répartition des demandes des enfants et des adultes pour la Vienne

Les données recueillies dans la Vienne ne permettent pas de distinguer strictement la nature des demandes concernant les enfants et celles concernant les adultes.



* avec ou sans accompagnement par un établissement ou service médico-social = matériel pédagogique adapté, d'orientation scolaires, d'orientation en ESMS enfant, d'aide humaine à la scolarisation.

Parmi le nombre de prestations de compensation accordées, 44% concernent de l'aide humaine pour les moins de 20 ans (73% en NA) et 50% pour les plus de 20 ans (65% en NA).

Sources : CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2021 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

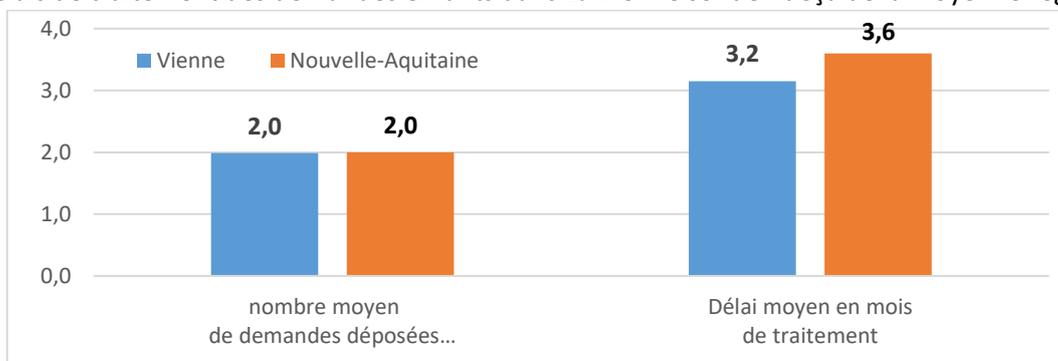
Les demandes enfants

En 2021, 19% des demandes sont des demandes enfants (17% en NA) : **4 271** demandes enfants déposées dans **La Vienne** (Nouvelle-Aquitaine : 64 410). **Depuis 2017** : -34,1% dans La Vienne, +3% en Nouvelle-Aquitaine).

Délai moyen de traitement 3,2 mois (3,6 mois en NA ; 4,1 mois au niveau national)

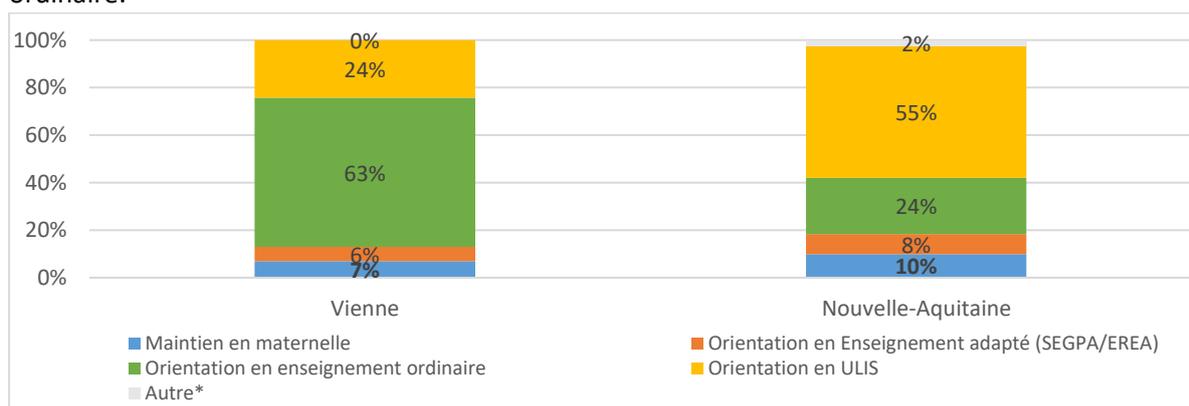
Nombre moyen de demandes enfants et délais de traitement

Les délais de traitement des demandes enfants dans La Vienne sont en deçà de la moyenne régionale.



La répartition des orientations scolaires

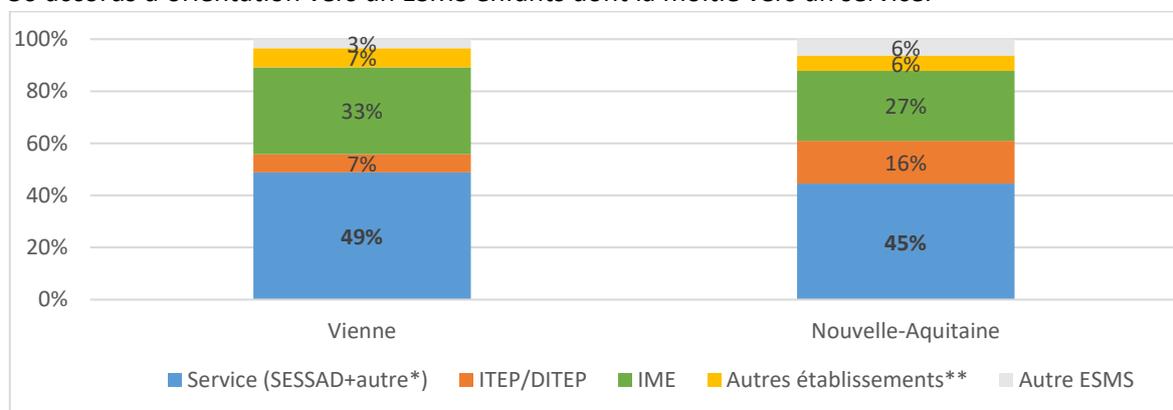
1 011 accords d'orientation scolaire dans la Vienne dont près des deux-tiers en enseignement ordinaire.



*Orientation en Dispositif LSF / LPC ; en Unité d'enseignement ; vers une Scolarisation en milieu ordinaire à temps partagé (UE et établissement scolaire) ; Unité d'enseignement et une scolarisation en ULIS à temps partagé

La répartition d'orientations vers un ESMS enfants

750 accords d'orientation vers un ESMS enfants dont la moitié vers un service.



*SAAAIS/ SAFEP / SSEFIS

**Etablissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés, IEM, institut pour déficients sensoriels visuels ou auditif

Sources : CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2021 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

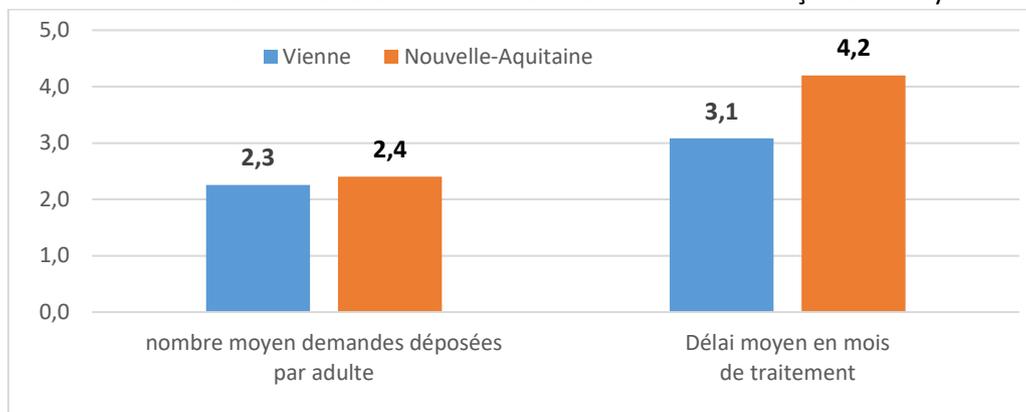
Les demandes adultes

8 260 demandes adultes déposées dans la Vienne (Nouvelle-Aquitaine : 320 332 ; depuis 2017, -3,1 % dans la Vienne, +1,5% en Nouvelle-Aquitaine).

Délai moyen de traitement 3,1 mois (4,2 mois en NA ; 4,6 mois au niveau national)

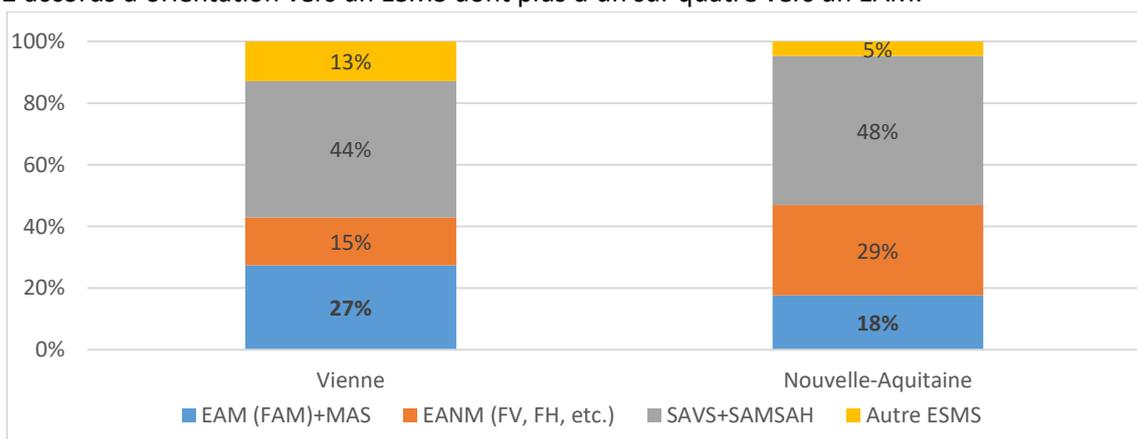
Nombre moyen de demandes et délais de traitement

Les délais de traitement des demandes adultes dans la Vienne sont en deçà de la moyenne régionale.



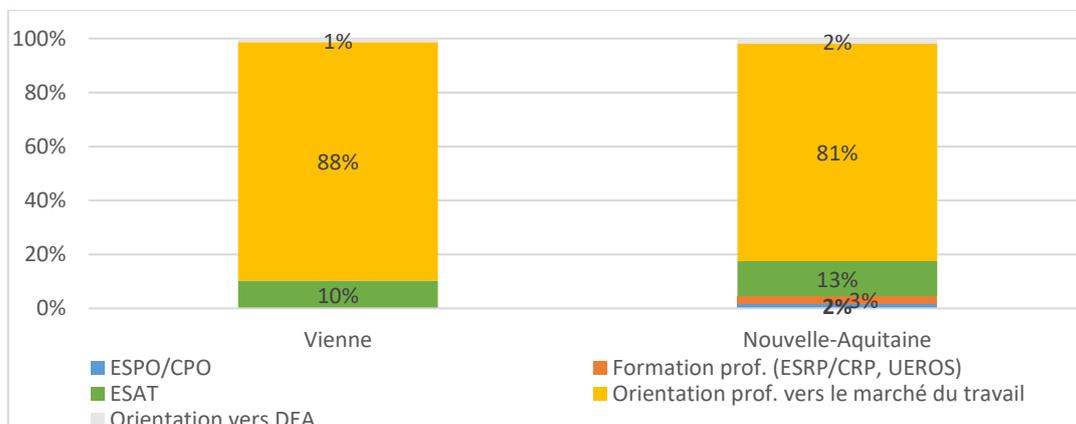
La répartition d'orientations vers un ESMS adultes

452 accords d'orientation vers un ESMS dont plus d'un sur quatre vers un EAM.



La répartition des orientations/formations professionnelles

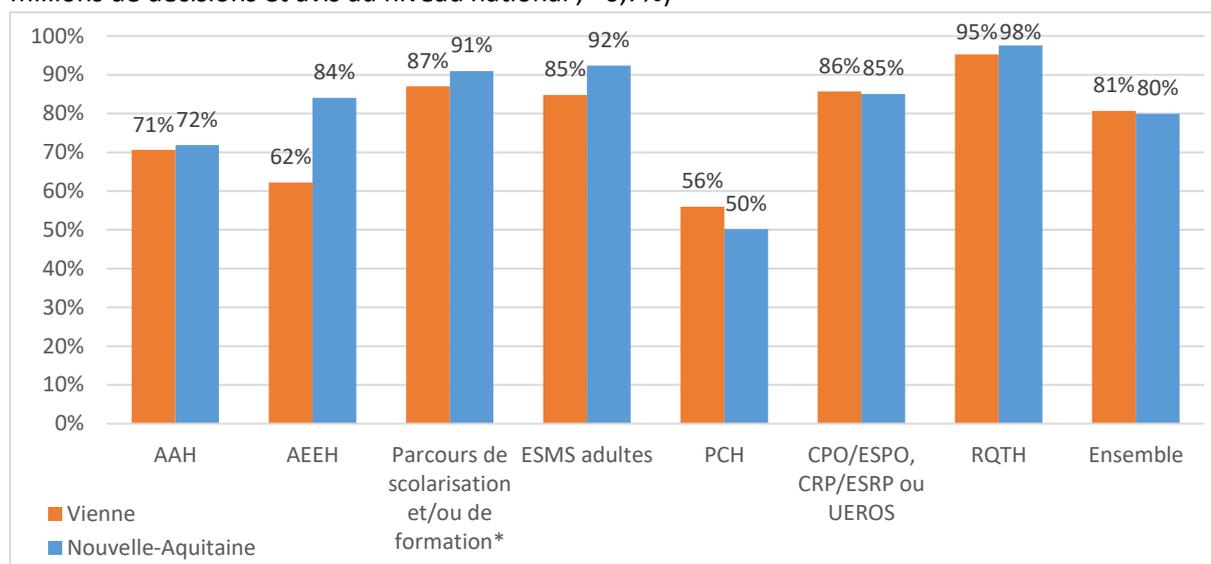
3 182 accords d'orientation ou de formation professionnelles dont la majorité vers le marché du travail.



Sources : CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2021 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Taux d'accord par prestation (adultes et enfants)

En 2021, **22 764** décisions ou avis rendus par la CDAPH (409 834 en Nouvelle-Aquitaine ; +5% et 4,77 millions de décisions et avis au niveau national ; +0,7%)

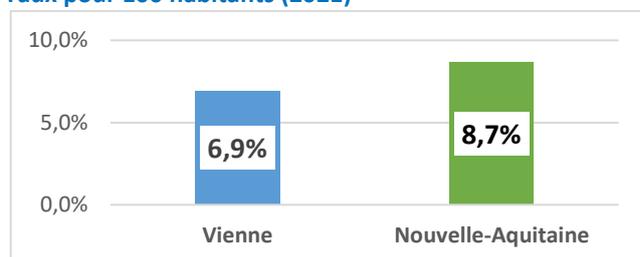


*Pour cet item, le taux d'accord est calculé sur l'ensemble des décisions d'accords, de rejets et de sursis regroupant dorénavant, sous un seul item « parcours de scolarisation », matériel pédagogique adapté, orientation scolaire, orientation en ESMS enfant, aide humaine à la scolarisation (comptant pour une seule demande). Les rejets détaillés à la suite d'une demande de parcours scolaire avec ou sans ESMS n'étant plus visibles. Ce nouveau mode de calcul concerne pour les données 2021, 8 MDPH sur 12.

Sources : CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2021 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les personnes qui ont un droit ouvert dans la Vienne

Taux pour 100 habitants (2021)



En 2021, **30 457** personnes ont un droit ouvert à la MDPH **dans la Vienne** (Nouvelle-Aquitaine : 527 651).

Depuis 2017, +14 % dans la Vienne, +12% en Nouvelle-Aquitaine)

Sources : CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2021 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les droits à vie sans limitation de durée

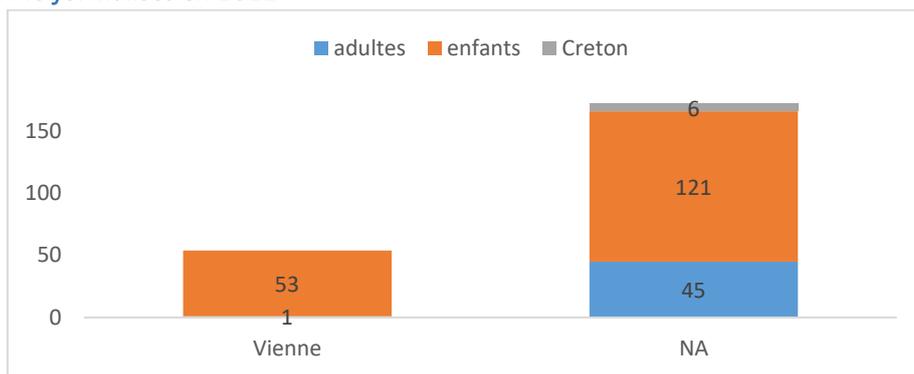
Répartition du taux des DSLD par prestation	4 ^{ème} trimestre 2021	Moyenne nationale
AAH attribuée aux personnes ayant un taux d'incapacité d'au moins 80 %	81%	65%
RQTH	70%	46 %

*Entre octobre et décembre 2021, la MDPH a attribué 81% des décisions d'allocation adulte handicapé sans limitation de durée.

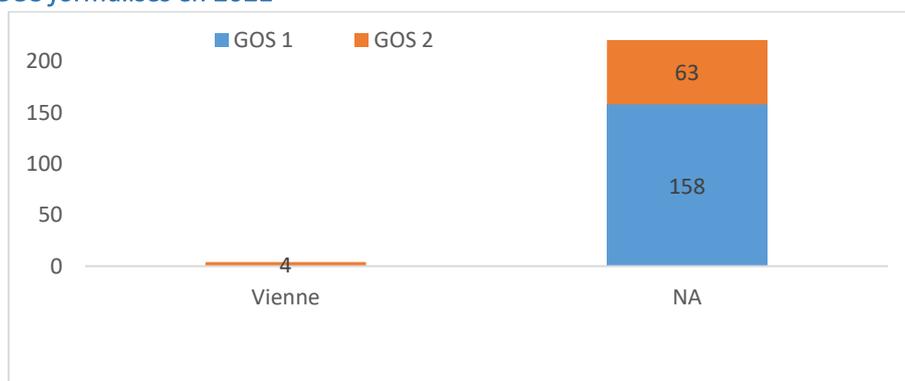
Sources : Baromètre des maisons départementales des personnes handicapées - CNSA

La réponse accompagnée pour tous (RAPT)

Nombre de PAG formalisés en 2021



Nombre de GOS formalisés en 2021



Sources : CNSA grille suivi RAPT 2021 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Données partielles à lire avec précaution pas d'indication si non réponse ou zéro action.

Sigles

AAH : allocation pour adulte handicapé
ACFP : Allocation Compensatrice pour frais professionnels
ACTP : allocation compensatrice pour tierce personne
AVPF : Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer
AEEH : allocation d'éducation à l'enfant handicapé
CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
CMI : Carte Mobilité Inclusion
CPR : Complément de ressources
DEA : Dispositif Emploi accompagné
DSL D : Droit Sans Limitation de Durée
EAM (FAM) : Etablissement d'accueil médicalisé en tout ou partie
EANM : Etablissement d'accueil non médicalisé
ESAT : établissement et service d'aide par le travail
ESMS : établissements et services médico-sociaux
ESPO (CPO) : établissement et service de préorientation
ESRP (CRP) : établissement et service de réadaptation professionnelle
GOS : Groupe Opérationnel de Synthèse
IEM : Institut d'éducation motrice
LFPC : Langue française Parlée Complétée
LSF : Langue des Signes Française
MAS : Maison d'accueil spécialisée
MDPH : maison départementale des personnes handicapées
NA : Nouvelle-Aquitaine
PAG : Plan d'Accompagnement Global
PCH : prestation de compensation du handicap
RAPT : Réponse Accompagnée Pour Tous
RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
SAAAIS : Service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à la scolarisation
SAFEP : Service d'accompagnement familial et d'éducation précoce
SSEFIS : Service de soutien à l'éducation familiale et à la scolarisation
SAVS : service d'accompagnement à la vie sociale
SAMSAH : service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SEGPA : section d'enseignement général et de préapprentissage
SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile
UE : Unité d'Enseignement
UEROS : unité d'évaluation, de réentrainement, d'orientation sociale et professionnelle
ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire
UEROS : Unité d'évaluation, de réentrainement, d'orientation sociale et professionnelle